
NORME INTERNATIONALE



710 / I

INTERNATIONAL ORGANIZATION FOR STANDARDIZATION • МЕЖДУНАРОДНАЯ ОРГАНИЗАЦИЯ ПО СТАНДАРТИЗАЦИИ • ORGANISATION INTERNATIONALE DE NORMALISATION

Symboles graphiques à utiliser sur les cartes, les plans et les coupes géologiques détaillés — Partie I : Règles générales de représentation

Graphical symbols for use on detailed maps, plans and geological cross-sections — Part I : General rules of representation

Première édition — 1974-09-15

(standards.iteh.ai)

ISO 710-1:1974

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/4447006b-1ab7-472fb2a7-132427db4b41/iso-710-1-1974>

CDU 526.89 : 003.62

Réf. N° : ISO 710/I-1974 (F)

Descripteurs : géologie, carte géographique, dessin, coupe transversale, symbole, symbole graphique.

Prix basé sur 1 page

AVANT-PROPOS

L'ISO (Organisation Internationale de Normalisation) est une fédération mondiale d'organismes nationaux de normalisation (Comités Membres ISO). L'élaboration de Normes Internationales est confiée aux Comités Techniques ISO. Chaque Comité Membre intéressé par une étude a le droit de faire partie du Comité Technique correspondant. Les organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, en liaison avec l'ISO, participent également aux travaux.

Les Projets de Normes Internationales adoptés par les Comités Techniques sont soumis aux Comités Membres pour approbation, avant leur acceptation comme Normes Internationales par le Conseil de l'ISO.

Avant 1972, les résultats des travaux des Comités Techniques étaient publiés comme Recommandations ISO; maintenant, ces documents sont en cours de transformation en Normes Internationales. Compte tenu de cette procédure, le Comité Technique ISO/TC 82 a examiné la Recommandation ISO/R 710/I et est d'avis qu'elle peut, du point de vue technique, être transformée en Norme Internationale. Celle-ci remplace donc la Recommandation ISO/R 710/I-1968.

La Recommandation ISO/R 710/I a été approuvée par les Comités Membres des pays suivants :

Afrique du Sud, Rép. d'	France	Pologne
Allemagne	Grèce	Portugal
Belgique	Hongrie	Suède
Brésil	Inde	Tchécoslovaquie
Chili	Italie	Turquie
Corée, Rép. de	Japon	U.R.S.S.
Egypte, Rép. arabe d'	Nouvelle-Zélande	
Espagne	Pays-Bas	

Le Comité Membre du pays suivant avait désapprouvé la Recommandation pour des raisons techniques :

Yougoslavie

Le Comité Membre du pays suivant a désapprouvé la transformation de la Recommandation ISO/R 710/I en Norme Internationale :

Pologne

Les autres documents de cette série de symboles graphiques à utiliser sur les cartes, les plans et les coupes géologiques détaillés comprennent :

Partie II : *Représentation de roches sédimentaires.*

Partie III : *Représentation de roche magmatiques.*

Partie IV : *Représentation de roches métamorphiques.* (En préparation.)

Partie V : *Représentation de minéraux.* (En préparation.)

Symboles graphiques à utiliser sur les cartes, les plans et les coupes géologiques détaillés — Partie I : Règles générales de représentation

0 INTRODUCTION

Dans beaucoup de domaines de la technique, de la science et de l'économie, des renseignements sur la formation géologique de la croûte terrestre sont indispensables. Souvent ces renseignements sont donnés sur les cartes et les plans sous forme de symboles conventionnels.

Jusqu'à présent, différents symboles étaient utilisés, non seulement d'un pays à l'autre, mais souvent aussi d'une branche d'application à l'autre à l'intérieur d'un même pays, de sorte que les mêmes faits ou données géologiques faisaient l'objet de représentations tout à fait différentes. Dans ces conditions, il s'imposait d'éliminer ces différences dans la mesure du possible, et d'arriver à un accord sur l'emploi de symboles uniformes, afin que les cartes et les plans soient compris de la même façon dans tous les pays et dans toutes les langues.

1 OBJET ET DOMAINE D'APPLICATION

La présente Norme Internationale établit des règles générales pour la représentation de roches et de minéraux sur les cartes, les plans et les coupes géologiques détaillés.

Les symboles particuliers pour les roches et les minéraux sont donnés dans les parties correspondantes de l'ISO 710.

2 PRINCIPES DE REPRÉSENTATION

2.1 Pour représenter un type de roche sur une carte ou un plan, la surface correspondante sur la carte ou le plan doit être recouverte des symboles qui représentent la roche en question. Les surfaces occupées par des roches de types différents doivent être séparées par un trait continu fin s'il existe dans la nature une démarcation nette entre les différents types.

2.2 L'utilisation de symboles en noir et blanc est recommandée pour la représentation des roches et des minéraux, en vue de faciliter leur reproduction sur des fonds colorés pouvant indiquer soit l'âge, soit d'autres caractéristiques. Les symboles prévus conservent leur signification, indépendamment des couleurs du fond.

2.3 Les roches se distinguent par leur grande variété et, souvent, une différenciation très poussée s'impose dans certains domaines d'application. Il est cependant impossible

de retenir un symbole individuel pour chacune des roches que l'on trouve dans la nature. C'est pourquoi les parties de l'ISO 710 traitant de cette question se bornent à donner les symboles des roches les plus importantes et les plus fréquentes et sont établies en partant des principes suivants :

a) Pour caractériser les propriétés des roches, des symboles élémentaires (signum) sont choisis, qui doivent

- être aussi simples que possible, donc faciles à tracer;
- indiquer la nature de la roche en question;

être d'une dimension telle que plusieurs symboles élémentaires juxtaposés puissent être placés sur la partie du plan à recouvrir du même signum.

b) Les roches de base doivent être représentées par la juxtaposition de plusieurs symboles élémentaires identiques, les roches mixtes et les types intermédiaires, par la juxtaposition des symboles élémentaires différents qui caractérisent les éléments constituants.

c) Pour caractériser le caractère meuble d'une roche, les symboles doivent être disposés de façon irrégulière; une disposition régulière en quinconce doit représenter le caractère consolidé de la roche. D'autres dispositions peuvent être utilisées pour représenter d'autres détails.

d) Les éléments individuels ou les rangées de symboles doivent être disposés soit parallèlement aux joints de stratification ou parallèlement à la marge de la carte. Sur chaque plan, il est donc nécessaire d'indiquer laquelle de ces deux méthodes a été choisie.

e) La couleur des roches ne doit être indiquée qu'exceptionnellement et, non à l'aide de couleurs (celles-ci étant réservées à la stratigraphie), mais plutôt par une légère modification des symboles élémentaires, par des lettres ou par des symboles spéciaux. Si la couleur est employée, cette méthode de représentation doit être expliquée au moyen d'une légende sur la carte.

Dans le cadre de ces principes, les parties de l'ISO 710 peuvent être élargies et adaptées aux besoins des différents domaines d'application. Il est évident qu'en aucun cas les symboles individuels indiqués ne doivent être utilisés avec une acception différente, et qu'un nouveau symbole doit être choisi pour toute caractéristique qui n'est pas représentée par ces symboles.

Page blanche

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

ISO 710-1:1974

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/4447006b-1ab7-472f-b2a7-132427db4b41/iso-710-1-1974>